



Maison des Associations et de la Vie Culturelle (MDAVC)

Description

Horaires

Lundi : 7H30 à 12h30 14H30-17H30

Mardi : 7H30 à 14H30

Mercredi : 7H30-14H30

Jeudi : 7H30-12H30 14H30 à 17H30

Vendredi : 7H30-13H00

Nous contacter

Maison des associations et de la vie culturelle

Place Simon Charles-François

97222 BELLEFONTAINE

0596 30 10 30

maison.asso@ville-bellefontaine.fr

Un lieu dédié à la Vie associative

Dans le cadre de la politique associative de la ville de Bellefontaine, la collectivité s'est dotée en 2016 d'un outil adapté aux besoins du **riche tissu associatif de Bellefontaine**.

La Maison des Associations est un équipement municipal de proximité qui facilite la vie quotidienne des associations et de leurs membres.

La MDAVC constitue un lieu-ressource, ouvert et créatif, pour l'ensemble des acteurs associatifs et des citoyen-nes qui souhaitent un soutien dans le déploiement de leurs projets sociaux, artistiques,



culturels, Ã©ducatifs, sportifs, etc.

Moyens logistiques

- 1 salle d'Ã©cole aux activitÃ©s associatives, dotÃ©e d'un grand miroir, d'un vidÃ©oprojecteur, tables et chaises
- 1 espace informatique Ã©quipÃ© de 2 PC + pÃ©riphÃ©riques avec connexion internet en wifi, tÃ©lÃ©phonie fixe
- 1 espace reprographie Ã©quipÃ© d'un photocopieur (papier non fourni)
- 1 espace d'affichage (actus, expos, petites annonces â?)
- 1 espace ressources documentaires (guides juridiques, modÃ©les-types de statutsâ?)

Inscription Ã la MDAVC

La MDAVC de Bellefontaine est ouverte aux associations rÃ©gies par la [loi du 1^{er} juillet 1901](#) domiciliÃ©es dans la commune et/ou justifiant d'une activitÃ© rÃ©guliÃ©re au profit de la commune et de ses habitants, dont la dÃ©claration a Ã©tÃ© publiÃ©e au Journal Officiel et qui sont rÃ©guliÃ©rement assurÃ©es en responsable civile.

Pour toute inscription d'une association Ã la MDAVC, vous pouvez tÃ©lÃ©charger, complÃ©ter et nous renvoyer le formulaire ci-dessous.

Inscription d'une association Ã la MDAVC â? FORMULAIRE

RÃ©servation de la salle pour une activitÃ© ponctuelle

Pour l'annÃ©e 2025-2026, la salle de la MDAVC est occupÃ©e par plusieurs associations pour leurs activitÃ©s rÃ©guliÃ©res selon le planning ci-dessous.

Pour une rÃ©servation ponctuelle de la salle en dehors de ces crÃ©neaux, veuillez contacter l'Ã©quipe de la MDAVC par mail ou par tÃ©lÃ©phone (voir contact en haut de page).

MDAVC â? planning des activitÃ©s rÃ©guliÃ©res 2025-2026

[MDAVC â? planning 2025-2026 VDEF2TÃ©lÃ©charger](#)

Aide Ã la crÃ©ation d'une association

L'Ã©quipe de la MDAVC est Ã la disposition de toute personne dÃ©sirÃ©e de crÃ©er une association.

La dÃ©marche de crÃ©ation d'une association peut aussi dÃ©sormais s'effectuer en ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1757>

Demande de subvention

La collectivitÃ© accompagne les associations locales dans la rÃ©alisation de leurs projets en mettant en place un dispositif de soutien financier. Toute association souhaitant bÃ©nÃ©ficier d'une subvention doit constituer un dossier de demande, Ã dÃ©poser auprÃ©s du service des affaires



associatives.

La démarche repose sur le [formulaire national CERFA n°12156*06](#), qui permet de présenter l'objet de l'association, ses activités, son projet d'activité et son budget prévisionnel. Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives demandées (statuts, rapport d'activité, comptes annuels...), doit être transmis dans les délais fixés chaque année par la collectivité. L'instruction des demandes est effectuée par les services municipaux, puis soumise à l'avis des élus. L'attribution des subventions reste une décision discrétionnaire du conseil municipal.

Le **formulaire CERFA** est disponible en téléchargement ci-dessous, ainsi que la **liste des pièces** devant accompagner la demande.

Demande de subvention - Formulaire CERFA n°12156*06

[DEMANDE SUBVENTION_cerfa_12156-06Télécharger](#)

Demande de subvention - liste des pièces à fournir

[DEMANDES SUBVENTION - pièces justificativesTélécharger](#)

Vie Culturelle, Fêtes & Célébrations

La commune propose tout au long de l'année [une riche programmation, variée et fédératrice](#) : fête patronale, fêtes de quartier, manifestations associatives, rendez-vous culturels et festifs, etc. Ces événements participent au dynamisme du territoire, au rayonnement de la collectivité et au renforcement du lien social.

Leur organisation repose sur **une coordination étroite** entre les services municipaux (MDAVC, services techniques, communication, sécurité, culture, jeunesse, etc.), les prestataires privés mobilisés (sonorisation, scène, restauration, logistique...), ainsi que nos partenaires institutionnels : Collectivité Territoriale de Martinique, sous-préfecture, services de l'état, forces de sécurité et de secours (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

Chaque manifestation fait l'objet d'un travail de préparation rigoureux :

- Définition du programme et du dispositif artistique et culturel,
- Mise en place de la logistique et des moyens techniques,
- Laboration et validation du plan de sécurité,
- Suivi administratif des autorisations nécessaires,
- Coordination générale le jour de l'événement.

Ce travail collectif garantit des manifestations de qualité, sécurisées, inclusives et ouvertes à toutes et tous.

Organisation de manifestation sur la voie publique

Pour toute demande d'organisation de manifestation sur la voie publique, vous pouvez **télécharger, compléter et nous renvoyer le formulaire** ci-dessous, accompagné des pièces à fournir. **Demande à déposer six (6) semaines avant la date souhaitée de la manifestation.**



Demande d'organisation de manifestation sur la voie publique â?? Formulaire [DAMVP â?? VDEFTÃ©IÃ©charger](#)

Participation de commerçants non sÃ©dentaires aux manifestations communales

Dans le cadre de sa riche programmation annuelle â?? fÃªte patronale, fÃªtes de quartiers, manifestations culturelles et associatives â?? la collectivitÃ© accueille rÃ©guliÃ©rement des **commerçants non sÃ©dentaires** (restauration, artisanat, produits divers, animations commerciales). Leur participation contribue Ã© l'animation, Ã© la convivialitÃ© et au succÃ©s populaire de ces rendez-vous.

L'installation des commerçants se fait dans un cadre rÃ©glementÃ© :

- attribution d'emplacements dÃ©finis par la commune,
- respect des rÃ©gles d'hygiÃ©ne, de sÃ©curitÃ© et de tranquillitÃ© publique,
- paiement, le cas Ã©chÃ©ant, d'une redevance fixÃ©e par dÃ©libÃ©ration municipale.

La coordination avec les services techniques, la police municipale, les sapeurs-pompiers et les partenaires institutionnels garantit une organisation optimale et sÃ©curisÃ©e.

Les commerçants intÃ©ressÃ©s sont invitÃ©s Ã© tÃ©lÃ©charger, complÃ©ter et renvoyer le formulaire ci-dessous, accompagnÃ© des piÃ©ces Ã© fournir pour l'Ã©tude de leur demande.

Demande d'autorisation de vente : commerce non sÃ©dentaire â?? Formulaire [BLF_manifestation_Demande-autorisation-venteTÃ©IÃ©charger](#)

Communication

L'Ã©quipe de la MDAVC a Ã©galement pour mission de **valoriser l'action de la collectivitÃ©** et de **tenir les administrÃ©s informÃ©s** de toutes les actualitÃ© du territoire bellifontain :

- Les dÃ©marches pratiques et services proposÃ©s aux administrÃ©s.
- Les projets et rÃ©alisations de la municipalitÃ©,
- L'actualitÃ© des associations et des entreprises,
- La programmation culturelle et sportive.

Retrouvez l'actualitÃ© de la CollectivitÃ© de Bellefontaine **sur ce site web, sur les points d'affichage physique de la commune ainsi que sur ses rÃ©seaux sociaux** :

Facebook : <https://www.facebook.com/bellefontaine972>

Instagram : https://www.instagram.com/bellefontaine_972/

Illiwap : <https://station.illiwap.com/fr/public/97234>

Pour rejoindre le **groupe WhatsApp « BELLEFONTAINE OFFICIEL »**, cliquez sur ce lien :
<https://chat.whatsapp.com/GrbNKWdRvgKFG1841fSgGn>



www.ville-bellefontaine.fr